



Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale
12 juillet 2018
Français
Original : espagnol

Comité des droits de l'enfant

Décision adoptée par le Comité des droits de l'enfant en vertu du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications concernant la communication n° 39/2017*

<i>Présentée par :</i>	M. B.
<i>Au nom de :</i>	L'auteur
<i>État partie :</i>	Espagne
<i>Date de la communication :</i>	19 décembre 2017
<i>Objet :</i>	Soumission de l'auteur, en sa qualité présumée d'enfant migrant non accompagné, à un examen médical visant à déterminer son âge ; détention dans un centre pour migrants adultes

Réuni le 31 mai 2018, le Comité des droits de l'homme a décidé, en vertu de l'article 26 de son règlement intérieur au titre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, de mettre fin à l'examen de la communication n° 39/2017, le représentant de l'auteur ayant demandé son retrait.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-huitième session (14 mai-1^{er} juin 2018).

